

Equipe médiation familiale

Nos médiateurs familiaux
Diplômés d'Etat

Christine Larat-Lini 07 82 67 92 16

Bruno Saurel 06 71 11 36 09



Association loi 1901

06 51 63 57 75

12 rue Guillaume

26100 Romans sur Isère

www.choisirlamediation.fr

contact@choisirlamediation.fr

APE 8559B Siret 5326 000 870 002



Choisir la médiation est une association créée en 2009 par un groupe d'intervenants et médiateurs, de formations et de métiers différents.

Son objectif est d'accompagner des personnes ou des collectifs dans leurs projets, dans des contextes de crises ou de changements.

Sa démarche vise la transformation et l'amélioration du lien en développant une dynamique de coopération et d'autonomie, en facilitant le dialogue.

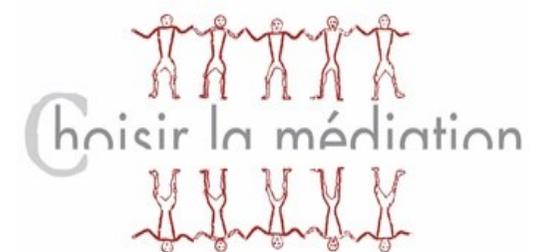
Elle s'appuie sur la capacité de coopérer et d'agir des personnes.

**Choisir la médiation,
dans tous les cas où vivre,
apprendre, travailler
ensemble
apparaît difficile**

Pour un accompagnement à la communication

Pour mieux comprendre les situations de conflits

Pour faciliter une prise de décision



**Espace
médiation familiale**

Sur rendez-vous :

Romans sur Isère : 12 rue Guillaume

La médiation familiale concerne

Les **difficultés ou l'absence de communication** au sein de la famille, notamment dans des situations de rupture de lien ou de séparation.

Les **désaccords** dans le couple ou dans la famille lors de **décisions à prendre** pour :

- l'**éducation** des enfants
- l'**organisation** de la vie de la famille
- l'**accompagnement** d'un parent âgé
- les **relations** entre :
 - Parents
 - Parents et enfants, adolescents ou jeunes adultes
 - Parents et grands-parents
 - Grands-parents et petits-enfants
 - Frères et sœurs

La médiation familiale est

Un moyen d'**apaiser les conflits** et de les dépasser dans l'intérêt de tous, notamment des enfants.

Une possibilité de retrouver le **dialogue** pour les décisions importantes à prendre aujourd'hui et pour celles à venir.

Qui en prend l'initiative ?

- Les personnes elles-mêmes, en s'adressant directement au médiateur familial.
- Le juge des Affaires Familiales propose la médiation familiale, aux personnes au cours d'une procédure.

Dans tous les cas, la médiation familiale ne peut commencer ou se poursuivre qu'avec l'accord de chacun.

La médiation familiale commence toujours par un entretien d'information gratuit.

Principes de la médiation

confidentialité

impartialité

neutralité

Déroulement de la médiation

La médiation se déroule en **3 étapes** :

Un entretien d'information

Lors de cet entretien, le médiateur écoute la demande de la ou des personnes. Il présente les objectifs, le contenu, le cadre et les sujets qui peuvent être abordés en médiation familiale. Il vérifie si la médiation familiale convient à leur situation. L'information est gratuite.

Les entretiens de médiation familiale

Ils sont d'une durée de 1h30 environ et se déroulent sur une période allant de 3 à 6 mois. Leur nombre varie selon la situation et les sujets à aborder. Les rendez-vous sont fixés ensemble, selon un rythme qui convient à tous.

Les accords

Si un accord est trouvé, il peut être écrit. Une demande d'homologation peut être faite au Juge des Affaires Familiales.